

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°48/2016

OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Conseillers en exercice : 23

Présents : 14

Excusés : 9

Pouvoirs : 5

Votants : 19

SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le premier juillet 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN, Christian FARALDI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué, par courrier du 9 mai dernier, les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2016.

Monsieur le Maire **propose** :

- 1) de mettre en sécurité les usagers des chemins bordés par des caniveaux de récupération des eaux pluviales en préfabriqué béton présentant des arrêtes biseautées, et mis en place avant 1995, par l'installation de glissières de sécurité. Sur l'exercice 2016, pour une première tranche, il peut être envisagé la pose de protections sur le chemin des Picholines, entre le carrefour avec le chemin du Vignal et le carrefour avec le chemin de Notre Dame du Bruscar car un accident grave est déjà survenu sur ce chemin.
- 2) La réparation du soutènement du chemin du Riou Merlet, bordant le Vallon du Riou Merlet, fortement endommagé par les intempéries du mois d'octobre 2015
- 3) La réparation du mur de soutènement du chemin des Basses Treilles, suite à un glissement de terrain.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût des dépenses ci-après,

APPROUVE le plan de financement ci-après,

	Fourniture et pose de glissières de sécurité chemin des Picholines	Réfection du soutènement du chemin du Riou Merlet	Réfection du mur de soutènement du chemin des Basses Treilles
Coût estimé des dépenses	21.000 € HT	209.443 € HT	152.055 € HT
Subvention du Conseil Départemental	-	45.568 € (37.74%)	-
CASA (Aide exceptionnelle)	-	10.000 € (4.77%)	-
SENAT enveloppe parlementaire 2016	-	12.000 € (5.73%)	-

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE sollicité 30 %	6.300 €	62.832 € (30%)	45.616 € (30%)
Part communale sur fonds propres	14.700 €	79.042 € (37.74%)	109.436 € (70%)

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE